

Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 29 Novembre 2004

Secrétaire : GUILLON Bénédicte. Absents excusés : CHAMBE Claudine, SBRAVA Dominique.
Démissionnaire : CHAVASSIEUX Christelle.

Le Conseil Municipal approuve, après lecture le procès verbal de la séance du 25 Octobre 2004.
Monsieur le Maire fait part de la 3^{ème} consultation d'urbanisme.

Proposition du cabinet « REALITES » à RIORGES. Il aura pour mission :

- d'étudier les modifications du POS,
- la localisation des bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination,
- de revoir et réactualiser les zones protégées,
- établir le nouveau POS,
- constituer la modification,
- soumettre à enquête publique.

La rémunération est de 4 110 €HT, les réunions supplémentaires, si nécessaire, seront facturées 390 euros HT.

Le Conseil Municipal approuve cette convention.

Monsieur GRATALOUP propose d'ouvrir un crédit pour les premières factures.

La salle des fêtes :

Les travaux d'aménagements et d'agrandissement devraient démarrer dès le printemps 2005.

Un avis d'appel public a été lancé pour les maîtres d'œuvre. Il y a eu 7 réponses avec des taux d'honoraires variant de 10 à 15 %. C'est le cabinet de Monsieur Georges GLAS de Mornant qui a été retenu, moins disant et apprécié par son travail à la Médiathèque. Le bureau de contrôle sera Quali-Consult. Le Conseil Municipal approuve ces deux conventions.

La Médiathèque :

Les travaux sont bien avancés. Les fissures de la chape anhydrite, due sans doute au séchage, sont estimées sans danger. La chape a été carottée, contrôlée, vérifiée. Tout devrait rentrer dans l'ordre cette semaine.

Monsieur le Maire propose de lancer une consultation de cabinets de géomètres pour des levés de plans pour la maison des religieuses.

Assainissement des particuliers : consultation en cours

Une visite à la station d'épuration a eu lieu avec les différents intervenants.

Contrôle du cahier de bord, des bassins, des analyses effectuées...

Des prélèvements de l'eau de la rivière en aval et en amont de la station, devrait se faire pour mesurer la qualité de l'eau.

Il est décidé de faire des prêts pour l'assainissement et les bâtiments.

Le Conseil Municipal adopte le taux révisable, nettement intéressant, si les taux augmentent, la durée s'allonge. Il est possible de transformer les prêts en cas d'inflation.

SITOM :

ONYX a gardé le marché des ordures ménagères, il était le moins disant des 4 propositions.

Des camions neufs devront être mis en service dans les six mois. Pour rentabiliser la collecte au maximum, certaines communes seront programmées l'après-midi.

Ce sera le cas de RONTALON dont le ramassage se fera le mercredi après-midi (au lieu du mardi matin) dès Janvier 2005.

De plus, pour améliorer la propreté, des bacs roulants vont être proposés aux habitants. Les bacs de 140 litres coûteront un peu moins de 23 € Ils seront commandés et livrés en un seul point de la commune. Chaque particulier qui le désire payera sa poubelle.

L'antenne Relais S.F.R. devrait fonctionner dès la fin de l'année.

Le centre de gestion a fait parvenir l'avenant 2004 pour un contrat d'assurance juridique fixant le montant à payer 562 €(511 euros en 2003).

Monsieur CARRA nous fait part des travaux de VOIRIE. Une mini-pelle a été louée pour une semaine chez Unimat.

Les fossés ont été faits route du Paradis, les buses bouchées ont été changées par d'autres de diamètre 30 renforcées.

Aux Gouttes, toujours des infiltrations d'eau abîment le chemin, sans doute dû à une réserve d'eau trop près du chemin. Des travaux d'entretien ont été réalisés sur le chemin qui va du violet au roman. Il serait bon de prévoir un avaloir au fond de ce chemin pour préserver le hameau, en cas d'orage.

Monsieur CARRA a également participé à une table ronde ALCALY sur les transports routiers de la région.

Monsieur TARGE adresse des félicitations au Comité d'Animation pour la décoration du village en cette fin d'année.

Monsieur CHARRET intervient pour prévoir de changer les guirlandes démodées.

Le Conseil d'école a eu lieu le 16 Novembre 2004. La rentrée s'est bien passée. Il y a 138 élèves.

26 tous petits chez Brigitte Michelot et Vérane Bonjour ATSEM.

26 moyens grands maternelle avec deux maîtresses Corinne Vacher et Catherine Perenon aidées par Chantal Besson, ATSEM.

20 élèves CP CE1 avec Perrine Vidalat

19 élèves CP CE1 avec Catherine Ghibaudo qui reçoit deux stagiaires en cours d'année.

23 en CE2 CM1 chez Geneviève Salery

24 en CM1 CM2 chez Sylvie Blanzat, Directrice déchargée pour sa fonction le lundi par Sandrine Despinasse.

Il y a deux chorales qui se produiront pour le marché de Noël. Nous avons approuvé le nouveau règlement intérieur de l'école.

Madame MONS nous fait part d'une journée emploi du 16 Novembre, plusieurs visites se sont faites dans 4 entreprises consentantes.

La médiathèque ne devrait pas ouvrir avant la mi-février. Le matériel informatique va arriver.

Comme par le passé, nos aînés qui sont en maison de retraite vont recevoir une boîte de chocolats, remises par les membres du CCAS de Rontalon.

Monsieur KEO KOSAL nous informe que le centre de loisirs subit toujours un déficit de fréquentation et donc une perte financière.

Monsieur KEO KOSAL demande que la municipalité prenne en charge ce déficit.

Le Conseil Municipal décide d'aider le centre jusqu'à la fin des vacances de février. Ceci pour préserver le poste d'animateur qui est aussi celui de l'espace jeunes.

Les jeunes ont toujours beaucoup de projets, entre autres : caisses à savon, mobylette de compétition.

Site Internet :

La commune s'est présentée au concours du conseil général supervisé par ERASME, réponse en décembre.

SYDER :

Monsieur GRATALOUP nous informe que les travaux d'électricité programmés au lotissement des Grandes Bruyères sont achevés.

L'installation des logettes sur la place pour le marché de Noël, la mairie va prendre en charge le coût soit 93,84 € pour cette année.

Réorganisation du ménage :

Le Conseil Municipal délibère pour la création d'un poste d'agent d'entretien pour 6 heures ½ par semaine à compter de 2005.

Nous avons reçu un supplément des amendes de police de 138 €

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 20 décembre 2004.